



Osons L'éducatif !

> La lettre d'information du SNPES-PJJ/FSU - Région Grand-Centre - N°5 - OCT 2014

> **Edito**

P. Aymard, E. Saenz

Tous ensemble, pour la défense d'un service public de qualité et de proximité !

C'est la rentrée! Certains reviennent bronzés et reposés de vacances bien méritées, d'autres ont assuré en petit effectif les services en août et sont particulièrement contents de voir arriver la cavalerie. De nouveaux collègues font leurs premiers pas suite à la mobilité dans leurs nouveaux services. Nous espérons que vous avez tous passé de bonnes vacances et nous vous souhaitons une bonne rentrée.

Sommaire

1> Edito

2-8 > **DOSSIER :**
Champagne - Ardenne

9-10 > CCP du 17
juillet 2014

Qui sommes nous ?

Créé en 1947, le SNPES-PJJ rassemble toutes les catégories de personnels.

Combatif, unitaire et démocratique, il agit pour la défense des agents et revendique l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des salaires et des statuts.

Représentatif, il siège au sein de toutes les instances de concertation pour y défendre un PJJ au service de l'éducation

Celle-ci voit s'accumuler les premiers nuages. Chacun a en tête la crise institutionnelle ouverte par les critiques de plusieurs ministres du gouvernement Valls concernant sa politique économique. Ils ont été prestement remerciés car l'exécutif ne compte pas dévier de sa politique d'austérité. Le dogme du rétablissement des comptes publics et de la relance de l'activité par la baisse des charges des entreprises est aux commandes. Peu importe si les français les plus fragiles souffrent, si le chômage atteint des records et si le service public, sauf quelques secteurs, connaît une cure d'austérité sans précédent. Le MEDEF parade et continue son offensive pour démanteler le droit du travail.

Face à cette situation nous continuons à défendre l'idée qu'une autre politique est possible. Le service public dans cet objectif joue un rôle déterminant. Au Ministère de la Justice comme à la PJJ, le Budget 2015 qui viendra aux débats du parlement dans quelques semaines sera un indicateur important .

Par ailleurs, la Ministre annonce que cette année sera l'occasion d'une réforme d'ampleur de la Justice des Mineurs et la DPJJ sort sa note d'orientation. Cette nouvelle donne législative, administrative et budgétaire aura des conséquences concrètes sur notre capacité à déployer une action éducative de qualité au service des jeunes et des familles. Nous serons donc particulièrement vigilants au moment des annonces à venir de la Ministre de la Justice et de la DPJJ sur ces points.

Le SNPES-PJJ/FSU est mobilisé d'ores et déjà sur notre région comme au niveau national pour défendre nos missions, nos services et les moyens nécessaires pour faire notre travail. Mais les choses ne pourront évoluer positivement qu'avec la mobilisation de tous! Nous vous appelons à rejoindre nos rangs, à venir débattre et agir tous ensemble pour la défense d'un service éducatif de qualité et de proximité!

Nous vous appelons à voter massivement pour nos listes lors des élections professionnelles, le 4 décembre 2014 !

Structuration juridique des services de Champagne Ardenne



>Hommage

A notre collègue, ami et camarade Kamel

Nous avons appris une bien triste nouvelle cet été, le décès de l'un des nôtres, Kamel El ABBOUNI, des suites d'une longue maladie. Éducateur au foyer PJJ de Dijon, il venait d'obtenir sa mobilité pour le service de Milieu Ouvert. Kamel était un professionnel confirmé et un organisateur né, attaché à l'action éducative et apprécié de tous pour sa gentillesse et ses qualités humaines.

Kamel était un militant du SNPES-PJJ/FSU convaincu de l'importance de la lutte syndicale dans notre secteur. Il avait été trésorier de la section SNPES-PJJ/FSU de Côte d'Or et membre de notre délégation au CTP21. La maladie l'avait tenu éloigné de l'action mais il se tenait régulièrement au courant de l'actualité syndicale. C'était par ailleurs un citoyen actif et impliqué dans sa commune d'origine, Chenôve.

Il laisse derrière lui un grand vide pour sa femme, ses filles, sa famille et ses nombreux amis et camarades. De nombreux collègues de la PJJ et camarades étaient présents à ses obsèques le 7 août pour lui rendre un dernier hommage et témoigner auprès des siens de l'estime dans laquelle nous le tenions tous.

Philippe AYMARD

Nous avons choisi de vous rendre compte en cette rentrée du dossier de la structuration juridique des services de Champagne Ardenne. Ce chantier occupe la DIR Grand Centre depuis plus d'un an. L'administration, pour mémoire, a voulu régler le « problème » à la hussarde au dernier trimestre 2013. Nous nous y sommes opposés vigoureusement aux côtés des agents, notamment de la Haute Marne dont on voulait fermer une des deux UEMO du territoire.

Nous vous avons informé des étapes de la lutte à l'automne dernier: conférence de presse, alerte auprès du cabinet de Mme TAUBIRA, des élus locaux, des parlementaires et des partenaires, AG des personnels, prise de position intersyndicale CGT/UNSA/FSU à notre initiative contre le projet... Cette mobilisation a fini par stopper le projet. Madame SULTAN a alors décidé de mettre à l'étude la question.

Nous avons exigé de l'administration de reprendre le dossier sérieusement et de consulter les instances locales du dialogue social avant de consulter le CTIR. Cela n'a pas été le cas dans un premier temps, nous avons donc boycotté le CTIR du 26 mai 2014.

Suite à cela, l'administration a donné droit à notre demande et en juin se sont tenus les comités techniques du 51/08 à Reims le 3 juin et du 10/52 le 6 juin à Troyes. Le résultat est sans appel : les CTT à l'unanimité des représentants du personnel toutes organisations présentes confondues s'opposent au projet présenté par l'administration de construire des services titanesques et interdépartementaux. Nous continuons de défendre un service public éducatif de proximité et de qualité dans nos départements à dominante rurale contre la dictature du chiffre. Vous trouverez donc dans ce dossier les prises de positions votées en juin dans les Comités Techniques Territoriaux et au CTIR du 11 juillet, à notre initiative.

Inter-Région

>CTIR du 11 juillet 2014

Notre déclaration liminaire

Pour le maintien d'un service public éducatif de qualité et de proximité au service des jeunes et des familles sur nos territoires

Madame la Présidente,

pour mémoire, la restructuration juridique des services de Champagne Ardenne a été présentée comme la dernière étape de la réforme territoriale qu'a subi la PJJ ces dernières années : destruction des DD, saccage des services d'insertion et de nombreux hébergements, réduction du nombre de régions,... la PJJ a subi une saignée de près de 10% de ses effectifs sous les effets conjugués de la RGPP, des budgets d'austérité et de la priorité à l'enfermement.

Notre inter région est la quintessence du non-sens concernant ces réformes : un périmètre improbable (deux changements de périmètres en quatre ans), une DIR baladeuse entre Dijon et Orléans et des hébergements laissés dans l'incertitude pendant trois ans entre projet EPE et CEF pour leur devenir (Épernay et Chartres). Nous payons et payerons encore longtemps cette gabegie : discrédit auprès des partenaires et perte de confiance des agents dans leur direction.

En septembre 2013, l'administration s'est attelée au dernier épisode de la restructuration juridique des services, en s'attaquant prioritairement au cas haut marnais. Elle souhaitait, à périmètre constant de moyens, regrouper les services sur un périmètre interdépartemental. Si certains aspects du projet étaient intéressants comme la volonté de relancer l'insertion, nous nous sommes opposés à la logique pure du chiffre qui aurait sacrifié une unité de milieu ouvert comme Chaumont ou Saint Dizier.

La mobilisation des agents, des partenaires et de l'ensemble des organisations professionnelles à notre initiative, a permis de stopper cette logique infernale et de remettre les choses à l'endroit: redonner du sens à la présence territoriale de la PJJ, préserver un maillage de proximité du service public dans nos départements ruraux et renouer un dialogue social authentique sur la région Champagne Ardenne, c'est à dire de la base vers le sommet et non l'inverse.

C'est dans ce sens que nous avons décidé de ne pas siéger le 26 mai. Nous souhaitons que les 2 CTT 10/52 et 51/08 qui se tenaient respectivement les 6 et 3 juin puissent débattre et se prononcer. Le résultat est sans appel : personne sur le terrain ne veut de la structuration proposée par l'administration. Le CTT 51/08 a voté à l'unanimité contre et si la DT avait soumis le texte au vote à Troyes trois jours plus tard, le résultat aurait été le même. Les CTT ont voté des avis à l'unanimité que nous porterons au CTIR, entre autres, pour qu'ils soient pris en compte.

Nous actons quelques points positifs néanmoins : la sanctuarisation des services de Haute Marne et la volonté de promouvoir l'insertion sur ces territoires. Au delà de ces points, nous souhaitons avoir avec l'administration un débat constructif sur l'avenir de notre institution à la lumière des nouvelles orientations portées par la future circulaire de la DPJJ, que cela soit lors de ce CTIR ou pour les échéances à venir, comme nous l'avons affirmé lors de l'audience SNPES-PJJ/FSU – DIR du 10 avril dernier.

Avis votés à l'unanimité par le CTIR

Avis n°1 : sur le projet de structuration juridique des services

Le CTIR, conformément à la position des représentants des personnels des CTT, acte le maintien du dispositif des UEMO de Haute Marne et la volonté de l'administration de promouvoir l'insertion sur les 2 territoires. Le CTIR affirme néanmoins que la structuration proposée n'est pas à la hauteur de l'enjeu. La pénurie de moyens et l'organisation interdépartementale des services n'a pas prouvé son efficacité là où elle est déjà en place. Le CTIR se prononce contre ce projet en l'état et demande à l'administration d'ouvrir des négociations réelles et sérieuses pour aboutir à un projet ambitieux et surtout porteur de sens.

Avis n°2: soutien au management de proximité

Le CTIR prend la mesure du désarroi de nombreux cadres intermédiaires de terrain par rapport au projet de réforme territoriale en Champagne Ardenne. En effet, leur charge de travail est déjà conséquente. Ils vont devoir gérer et animer des services à plusieurs unités sur deux départements en lien avec plusieurs juridictions et Conseils Généraux. Le CTIR souhaite marquer son opposition à cette organisation porteuse de dégradation pour les fonctions managériales de proximité et plus largement pour les conditions de travail des agents.

>CTT du 6 juin 2014

Compte-Rendu

Concernant la NBI : L'administration nous informe que le recensement des agents qui la perçoivent est en cours. Dans le 52, 8 agents la perçoivent à nombre de points identiques avec un 9ième poste qui est disponible et donc pas attribué pour l'instant. Par ailleurs, les recours fait par les agents ne sont pas instruits faute de personnels à l'AC pour les traiter. Pour finir, dans le département de l'Aube aucun point NBI n'est attribué, ce qui reste incompréhensible au vu de l'existence de deux services importants dont notamment l'EPE.

Le SNPES-PJJ/FSU demande que le 9ième poste du 52 soit attribué à un personnel sur le critère de l'ancienneté et s'étonne que le 10 soit un département non doté de points NBI dans le cadre de la Politique de la Ville. Cette anomalie mérite une vérification pour savoir pourquoi ce département connaît une telle situation.

Concernant le paiement des indemnités pour les personnels intervenant en Quartier Mineur : Le SNPES-PJJ/FSU constate qu'il existe des disparités entre les différentes DT de la DIR Grand Centre sur ce sujet. Ainsi dans la Haute Marne, l'indemnité perçue n'est pas proportionnelle au temps de travail.

La DT nous informe que la DIR a interrogé les DT pour un recensement précis, des disparités sont effectivement constatées, ce travail commence à peine et doit être poursuivi.

Restructuration /structuration juridique des services : La DT a reçu une lettre de commande de la DIR sur ce qui est à mettre en place à partir de ce que sera l'architecture future (informations aux équipes, préfets, arrêtés services à préparer...) pour fin 2014 afin de préparer la mobilité 2015 et une concrétisation en septembre 2015.

Descriptif des changements :

>1 EPE siège à Troyes avec 1 UEHC et 1 UEHD (au 1/11/2014 siège à Chaumont)

>1 STEMOI 10/52 siège à Chaumont avec 4 unités : UEMO Troyes, UEMO Saint-Dizier, UEMO Chaumont et 1 UEAJ basée à Troyes incluant les 3 pôles actuels insertion, cela entraîne la fermeture du poste de Directeur MO à Troyes.

Notre déclaration liminaire

Pour le maintien d'un service public de qualité et de proximité au service des jeunes et des familles. Pour un vrai dialogue social associant enfin les personnels, leurs représentants et les usagers.

Il y a quelques jours des députés apeurés ou fervents soutiens des politiques sécuritaires ont rejeté un amendement de la future réforme pénale abrogeant les Tribunaux Correctionnels pour Mineurs. Il y a quelques jours des journalistes ont présenté cet amendement en faisant croire qu'il était demandé l'abrogation des tribunaux pour enfants ! Il y a quelques jours un ancien ministre et ex champion du monde moto tenait des déclarations confirmant l'adage « plus le mensonge est gros, plus il a de chance d'être cru par tous ».

Aujourd'hui croire en la cause de l'enfance en difficulté c'est être assimilé seulement à celles des crimes qu'ils commettent. Quinze ans de politiques sécuritaires et de politique du tout pénal ont créé cette situation inextricable ! Nous ne pouvons que la déplorer et continuer de la combattre ! Concernant la convocation de ce Comité Technique Territorial, celui-ci porte sur la restructuration des services de l'interdépartementalité Aube/Haute Marne.

La Direction Inter Régionale Grand Centre de la PJJ, située à Dijon avait décidé à l'automne dernier de faire une restructuration des services de Haute Marne. Ceux-ci avaient pourtant été déjà particulièrement touchés dans le cadre de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques): ces dernières années, l'administration avait fermé toutes ses directions départementales, dont celle de Haute Marne, de nombreux foyers dont celui de Chaumont, des services d'insertion par dizaines et la PJJ avait perdu près de 10% de ses effectifs au niveau national (des postes éducatifs, mais surtout beaucoup de postes de cadres et de personnels techniques et administratifs).

Nous avons en septembre 2013 mis en avant les points suivants pour nous opposer à cette opération éclair de la DIR :

>Une argumentation purement comptable pour supprimer un service (Chaumont ou Saint-Dizier) et des postes et qui ne tenait nullement compte de la réalité géographique, économique, sociale et donc des besoins du département de la Haute Marne pour la prise en charge des jeunes les plus en difficulté.

>Une méconnaissance totale du travail des équipes éducatives et une non prise en compte de celui ci : investissement qualitatif et partenariats construits.

>Une mise en cause d'un territoire de la Haute Marne, très étendu et structuré historiquement autour de deux pôles : Saint-Dizier d'un côté au Nord et Chaumont/Langres au sud et qui fut remis en cause par la décision de la DIR. Le choix fut fait à l'origine d'une présence de la PJJ avec deux services, qui devait rester pleinement opératoire que cela soit pour le suivi des mesures (monopole de l'investigation, répartition sur une série de petits bassins de vie,...) ou pour la prise en compte des spécificités des interventions construites par les équipes. Les UEMO s'appuyant d'ailleurs sur des unités d'insertion délocalisées qui correspondaient aux besoins de l'intervention en proximité des jeunes.

>Une suppression d'une unité en l'occurrence celle de Saint-Dizier qui aurait eu pour résultat de désorganiser l'intervention de la PJJ sur le bassin de vie avec des agents qui seraient basés à plus d'une heure de route (au mieux) de leur lieu d'intervention.

Après une mobilisation de tous les acteurs locaux et professionnels, les interventions de notre organisation sur le plan régional et national ont permis de faire reculer la direction de la PJJ Grand Centre dans la conduite de ce funeste projet digne des pires heures des premiers PSN et de la RGPP.

Aujourd'hui, ce dossier est repris à l'endroit notamment par une convocation du CTT qui doit ensuite aboutir à un dialogue social authentique dans le cadre du CTIR. Nous avons boycotté le dernier CTIR sur la restructuration des services, car les CTT des deux directions interdépartementales n'avaient pas encore été consultés.

Pour notre part nous faisons le constat que malgré une approche « stabilisante du devenir des services de la DT 10/52 », le dossier et le projet de l'administration reste totalement marqué par la logique du PSN (pourtant abandonné par la nouvelle direction nationale de la PJJ) et qui reste encore esclave de la politique du chiffre (ou logique de résultats) au dépend d'un service public d'éducation de proximité. Le SNPES-PJJ/FSU 10-52 refuse de cautionner cette politique et prendra toutes ses responsabilités pour défendre les moyens des services au plus près des besoins sociaux de la population de ces territoires. Nous demandons les moyens nécessaires pour déployer vraiment l'action de nos services sur les 2 départements en matière d'insertion comme pour les UEMO, cela par l'allocation d'une dotation nouvelle et pas par jeu de passe passe entre les services existants.

Pour finir nous profitons de ce CTT pour vous interpeller sur les modalités d'attribution de la NBI. Nous attendons de votre part une information complète sur ce dossier. Pour notre part, tous les agents de la DT Aube-Haute Marne ayant droits à la NBI doivent la percevoir. Concernant les indemnités pour les personnels intervenant en quartier mineur, il existe des disparités peu compréhensibles entre les différentes DT de la région Grand Centre. Nous exigeons que tous les agents soient traités équitablement sur le paiement de cette prime. Le SNPES-PJJ/FSU 10-52 en lien avec le secrétariat régional va saisir la DIR Grand centre sur cette question.

Concernant la présentation du projet de restructuration des services, le SNPES-PJJ/FSU après avoir rappelé l'action qui a été menée avec les agents du territoire pour faire stopper ce redéploiement, nous interrogeons la faisabilité d'avoir une seule 1 UEAJ et un seul STEMO (avec un seul poste de directrice) sur un si grand territoire (10 et 52). Malgré la réponse «organisationnelle» de l'administration, qui nous assure qu'un travail sera fait pour adapter le dispositif d'insertion et de milieu ouvert, nous ne pouvons que rester sceptique devant une telle restructuration. Nous avons eu l'assurance que les activités actuelles seront bien conservées et que les personnels et les jeunes seront bien inscrits sur ces pôles existants.

L'élaboration des nouveaux projets de services sera un test important pour observer la prise en compte des intérêts et de la qualité de la prise en charge des jeunes. Pour le SNPES-PJJ/FSU, une nouvelle organisation de la PJJ avec 1 STEMO au lieu de 2, 1 UEAJ repéré à partir d'une ville au lieu de 3, ne peut que nous inquiéter sur l'impact que cela pourrait avoir sur l'organisation, les moyens en personnels...

Devant tant d'incertitudes, qui nous rappelle fortement les années sombres de la RGPP à la PJJ, notre organisation syndicale ne peut que se prononcer contre le projet de l'administration. Quand nous sommes intervenus à nouveau sur la question de la place et du rôle du directeur du futur STEMOI interdépartementale, l'administration n'a pu que reconnaître à mi mot (et ce devant nos incessantes questions) que celui-ci ne pourrait pas faire la même politique partenariale et institutionnelle qu'auparavant.

Voilà un bel aveu qui confirme que les restructurations des services se font au dépend du public et des agents de la PJJ.

L'administration nous a rappelé le futur échéancier, qui prévoit les rencontres avec les partenaires institutionnels (préfet du 52, rencontre avec les équipes et AG des personnels en septembre 2014, convocation d'un nouveau CTT,.....) pour une mise en conformité à l'horizon décembre 2014 et en lien avec la préparation de la futur circulaire de mobilité.

Nous avons exigé qu'un retour des débats de ce CTT soit fait au niveau du CTIR, chose que l'administration n'a pu qu'acter positivement ! Au final, nous avons demandé un vote du CTT sur ce projet de restructuration des services. La présidente du CTT et directrice de la DT 10/52 a refusé de soumettre celui ci au vote en argumentant le caractère « acté » du projet car déjà publié par la DIR sous la forme d'une feuille de route.

Nous avons fait part de notre étonnement et de notre réprobation, car les autres CTT ont soumis les projets de restructurations au vote des représentants des personnels, comme le prévoit d'ailleurs la loi. Une telle décision ne peut être qu'interprétée que comme une tentative d'esquive de l'administration pour éviter un avis négatif du CTT.

La délégation du SNPES-PJJ/FSU a alors proposé un avis du CTT pour dénoncer le flou du projet de restructuration des services et donner un avis négatif sur celui ci. Après avoir expliqué à l'administration les nouvelles modalités de vote (et ce depuis 2011) notre texte fut adopté à l'unanimité des représentants des personnels (Cf texte ci-après)

La direction de la PJJ, en réponse à notre avis, a précisé qu'elle mettrait en place des groupes de travail dès la rentrée sur le Milieu Ouvert, les MJIE. Une attention toute particulière sera aussi donnée à l'élaboration des nouveaux projets de services.

Cela doit être pour chaque équipe l'occasion d'affirmer et d'inscrire leurs spécificités (notamment en lien avec leur territoire et leur bassin de vie) et cela afin d'empêcher que les territoires d'intervention ne se complexifient pour le public. Nous ne pouvons que souscrire à de tels engagements qui ne font que reprendre nos propositions.

Pour conclure ce long débat sur la restructuration des services de la DT, nous avons demandé de faire la lecture d'un courrier de l'équipe de l'UEMO de Chaumont. Les personnels ont tenu à témoigner de leurs difficultés au quotidien pour faire face aux missions éducatives notamment au travers de l'insécurité auquel l'administration les a soumis durant cette dernière année.

Ce texte à notre demande a été intégré au procès verbal du CTT comme contribution écrite des personnels au débat de ce jour.

Concernant la mobilité des agents concernés par la restructuration des services, celle-ci se fera dans le cadre de la circulaire de mobilité de 2015 pour une prise de poste en septembre de la même année. Nous avons demandé la mise en place d'une commission des redéploiements avec la présence de représentants des personnels, afin de veiller au respect des droits des personnels redéployés. La DT se dit favorable à notre demande.

La délégation SNPES-PJJ/FSU
Laurence ROBERT
Denis PANFILI
Valérie OLIVIER



LA FONCTION
PUBLIQUE EST
VOTRE CHOIX.
VOUS DÉFENDRE
EST NOTRE
COMBAT.



Avec la **FSU**,
pour le Service Public !

Avis voté par le CTT

Le CTT Aube-Haute Marne convoqué le vendredi 6 juin 2014 se prononce sur les points suivants :

- _ Que les Unités Éducatives de Milieu Ouvert soient reconnues dans leurs spécificités territoriales actuelles,
- _ Que leurs fonctionnements avec les moyens nécessaires soient garantis,
- _ Que les projets pédagogiques des Unités cessent d'être mis à mal, remaniés selon les besoins fluctuants du moment
- _ Que l'organisation des PEAT concerne leur territoire d'intervention
- _ Qu'elles restent destinataires des mesures transmises par leurs juridictions respectives.

Le CTT est opposé à une structuration Juridique du STEM0 reposant exclusivement sur la mutualisation des moyens en personnel dans l'interdépartementalité.

Le CTT demande l'ouverture d'un travail avec l'ensemble des agents dans le but de favoriser la prise en charge des mineurs sur les aspects suivants : partage d'expériences, des partenariats, projets, formations.

Marne - Ardenne

>CTT du 3 juin 2014

Avis sur l'insertion

Le CTT Marne Ardennes prend acte de la volonté de la Direction Territoriale de préserver l'insertion sur le territoire. Le CTT Marne Ardennes relaie les constats des collègues notamment des UEMO qui soulignent la nécessité de prendre en compte la réalité du territoire : absence de pôle d'insertion à Reims, éloignement des lieux d'insertion pour les jeunes des zones rurales et des Ardennes.

Le CTT Marne Ardennes demande que soit envisagé sans délai la création d'une implantation d'un pôle d'insertion à Reims et d'un renforcement du pôle de Charleville. Le CTT 51/08 souhaite que l'UEAJ territoriale soit vraiment au service des usagers du territoire.

Avis sur le STEM0

Le CTT Marne Ardenne demande à ce que les Unités Éducatives de Milieu Ouvert soient reconnues dans leurs spécificités territoriales actuelles, leurs fonctionnements, leurs projet d'Unités, l'organisation des peat sur leurs secteurs. Elles doivent rester destinataires des mesures transmises par leurs juridictions respectives.

Nous sommes opposés à la structuration Juridique du Stemo Marne Ardennes qui vise à mutualiser les

moyens en personnel dans l'interdépartementalité. Pour autant nous restons ouverts au travail avec nos collègues dans le but de favoriser la prise en charge des mineurs: partage d'expériences, des partenariats, projets et formations.

Projet de structuration des services présenté par l'administration

Vote contre à l'unanimité des élus SNPES-PJJ/FSU - UNSA-PJJ

Avis sur l'UEHC de Charleville

Les travaux à l'UEHC de Charleville étaient attendus et prévus depuis longtemps. Il s'avère que le devenir des agents et des jeunes n'a pas été pensé et anticipé.

Pendant les travaux, il n'est plus possible d'accueillir les jeunes pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Tout le monde est ballotté de mobile home en gîte et du CER de Mouzon au CEP. Cet amateurisme est préjudiciable à la prise en charge des jeunes, à leur sécurité et à la possibilité de déployer l'action éducative.

Le CTT, aux côtés des personnels, souhaite connaître l'échéancier précis de fin des travaux, les lieux précis prévus pour l'hébergement temporaire des personnels et des jeunes. Le CTT exige la mise en place d'une indemnisation pour les collègues au niveau de leurs déplacements et que le budget nécessaire soit alloué en plus du budget des services.

Ces trois avis ont été votés à l'unanimité des élus SNPES-PJJ/FSU - UNSA-PJJ



Commission Consultative Paritaire du 17 juillet 2014

Compte-Rendu

La Commission Consultative Paritaire régionale des contractuels Grand Centre s'est tenue à Dijon le 17 juillet. Notre délégation, assistée de Pierre DINET pour le Secrétariat Régional et de Carlos LOPEZ pour le BN du syndicat, a débattu avec la DIR de l'état des négociations en cours au niveau de la Fonction Publique d'État sur la gestion du dossier des ANT, d'un projet de protocole régional de gestion des contractuels et abordé un certain nombre de situations individuelles. Nous sommes en dialogue avec l'administration dans le souci d'aboutir à un accord profitable aux droits des agents contractuels et à la continuité de la prise en charge dans les services. Vous trouverez ci-joint la déclaration liminaire que nous avons portée à la CCP et un compte-rendu rapide des échanges

Concernant notre déclaration Liminaire, la Direction Inter Régionale a tenu à faire certaines réponses sur la situation des services de la région pour la rentrée prochaine.

Tout d'abord, il a été précisé les conditions de formation pour les lauréats du concours Sauvadet avec un certain nombre de semaines d'absences (près de 19 semaines). Celles-ci sont peu compensées par des renforts qui s'ajouteront à celui qui est accordé aux pré-affectés de la formation classique. Pour finir, nous avons eu la confirmation que les listes complémentaires des concours 3ème voie et sur titre seront utilisées massivement.

Ces différentes informations confirment que le volet de renouvellement pour la DIR Grand Centre de contractuels sera encore réduit de façon importante. Pour finir, la DIR Grand Centre nous a parlé de perspective de reprise du concours externe pour les Professeurs Techniques.

Débat et adoption du projet de protocole de gestion des agents non titulaires

La délégation du SNPES-PJJ/FSU a fait le constat qu'un certain nombre de points contenu dans notre projet ont été repris par l'administration. Par contre deux points restent toujours en débats, celui sur la question de la rémunération et l'autre sur les conditions de renouvellement des contrats. Nous défendons l'idée, que la CCP doit pouvoir examiner les conditions de renouvellement des contrats avec la mise en place d'un barème à l'ancienneté. Ainsi, la signature des contrats sera déterminée par le nombre de postes à pourvoir et le choix des agents renouvelés par celui de leurs ancienneté.

Concernant la rémunération nous portons toujours l'idée que les contractuels doivent être payés pour le travail qu'ils font et non pour leur statut. Trop de nos collègues contractuels se retrouvent sans aucune reprise en compte de leur expérience ou de leur ancienneté. Un nouveau rendez vous est prévu à la rentrée de septembre. Nous avons fait deux amendements, reprenant en partie ceux de la FSU et qui sont actuellement en discussion au Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État.

Examen des situations et des renouvellements des contrats.

Nous avons fait un point sur les situations, dont notamment pour les agents qui ont fait appel à notre délégation. Concernant les renouvellements des contrats, l'administration n'a pas pu nous communiquer un état stabilisé des contrats renouvelés ou non. La Direction Inter Régionale Grand Centre, va communiquer à notre demande en milieu de semaine la liste des contrats reconduits. Nous vous demandons de communiquer par mail vos demandes de renseignements concernant votre situation.

Notre déclaration liminaire

Égalité des droits pour nos collègues non titulaires ! Un plan de titularisation maintenant pour tous les contractuels !

Les premiers concours réservés Sauvadet viennent d'avoir lieu.

Au-delà de la satisfaction que nous éprouvons pour nos collègues qui ont réussi cette épreuve, plusieurs interrogations demeurent sur la suite du processus en matière de formation et de rémunération pour ces agents (reclassement et reprise d'ancienneté). Le SNPES-PJJ FSU est la seule organisation syndicale n'ayant pas signé la proposition d'accord Sauvadet, qui s'avère catastrophique pour les contractuels et les services.

Le SNPES-PJJ FSU continue de revendiquer :

- un plan de titularisation pour tous les agents non titulaires
 - un assouplissement de l'application de la loi Sauvadet en matière de renouvellement de contrats (6.5 notamment)
- A ce jour, le SNPES-PJJ avec la FSU ont obtenu auprès de la fonction publique la réouverture du dossier de la titularisation. Dans la même orientation, la FSU propose depuis plusieurs mois dans le cadre du CSFPE (Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État), des modifications substantielles du décret de janvier 1986.

Le 22 juillet prochain, cette instance examinera de nouveau ce texte afin d'intégrer des modifications (dont certaines de la FSU) sur les compétences de la CCP en matière de rémunération et de renouvellement de contrat.

Concernant ces renouvellements, le SNPES-PJJ FSU réaffirme sa position, qui est que la CCP soit systématiquement consultée afin de s'assurer que les droits des agents soient respectés.

Concernant les contrats 6.5 nous attendons toujours le résultat de l'arbitrage entre la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) et la DPJJ.

Pour notre part, nous estimons que les collègues sous contrat 6.5 ne doivent pas payer les conséquences de l'application d'un texte mal ficelé et qui aggrave la précarité sans la résoudre.

Pour nous, la loi Sauvadet doit être modifiée et permettre la titularisation de l'ensemble des ANT. Concernant votre projet de protocole de gestion des ANT, notre organisation professionnelle est depuis fort longtemps une force de propositions afin de garantir et d'améliorer les droits des ANT. Nous espérons que l'administration saura se montrer à la hauteur de cet enjeu.

Ce processus d'élaboration n'est pas propre à notre DIR, il a lieu dans d'autres régions ainsi qu'aux niveaux ministériel et directionnel. Dans l'intérêt des agents, il est temps de finaliser ce protocole qui permettra de démontrer enfin l'existence d'un dialogue social de qualité dans la DIR Grand Centre

Anne-Claire JEUNON
Christelle LAMOUR
Elues CCP Grand Centre



Syndicat National des
Personnels de l'Éducation
et du Social - Protection
Judiciaire de la Jeunesse.
snpespjj.fsu.fr

Elections Professionnelles - Jeudi 4 décembre 2014



Pour prendre la parole, votez F.S.U

La Fédération Syndicale Unitaire (FSU) regroupe 23 syndicats nationaux, de la justice, de l'enseignement et de l'éducation, de la jeunesse et sports, de la recherche, de l'agriculture et de la mer, de l'environnement, des collectivités territoriales, de l'intérieur, du travail, des affaires sociales, de la culture. **Le SNPES-PJJ et le SNEPAP représentent la FSU au Ministère de la Justice.**

La FSU lutte pour la défense et le développement des Services Publics, garants de la solidarité nationale et de l'accès pour tous aux droits à l'éducation, la santé, la culture et à la protection sociale. Elle agit pour la création d'emplois, la défense du pouvoir d'achat et lutte pour la résorption de la précarité. Elle milite pour les droits et libertés de toutes et de tous, contre les exclusions et toutes les formes de discriminations. **La FSU est représentative au Ministère de la Justice et siège au Comité Technique Ministériel.**

Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des personnels, dans la diversité de leurs métiers et la reconnaissance de leurs spécificités.

La FSU, avec ses syndicats nationaux, agit pour la défense des personnels dans toutes les directions (Secrétariat Général, Services Judiciaires, Administration Pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse, Légion d'Honneur, Casier Judiciaire).

Elle revendique l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation de leurs salaires, la défense de leurs statuts et de leur identité professionnelle. Elle revendique un véritable plan de titularisation de tous les contractuels.

Par sa présence prépondérante dans la fonction publique, la FSU travaille à l'analyse des intérêts convergents des fonctionnaires et impulse des actions inter professionnelles.

Voter pour la FSU, c'est voter pour :

> une des principales fédérations syndicales de la Fonction Publique

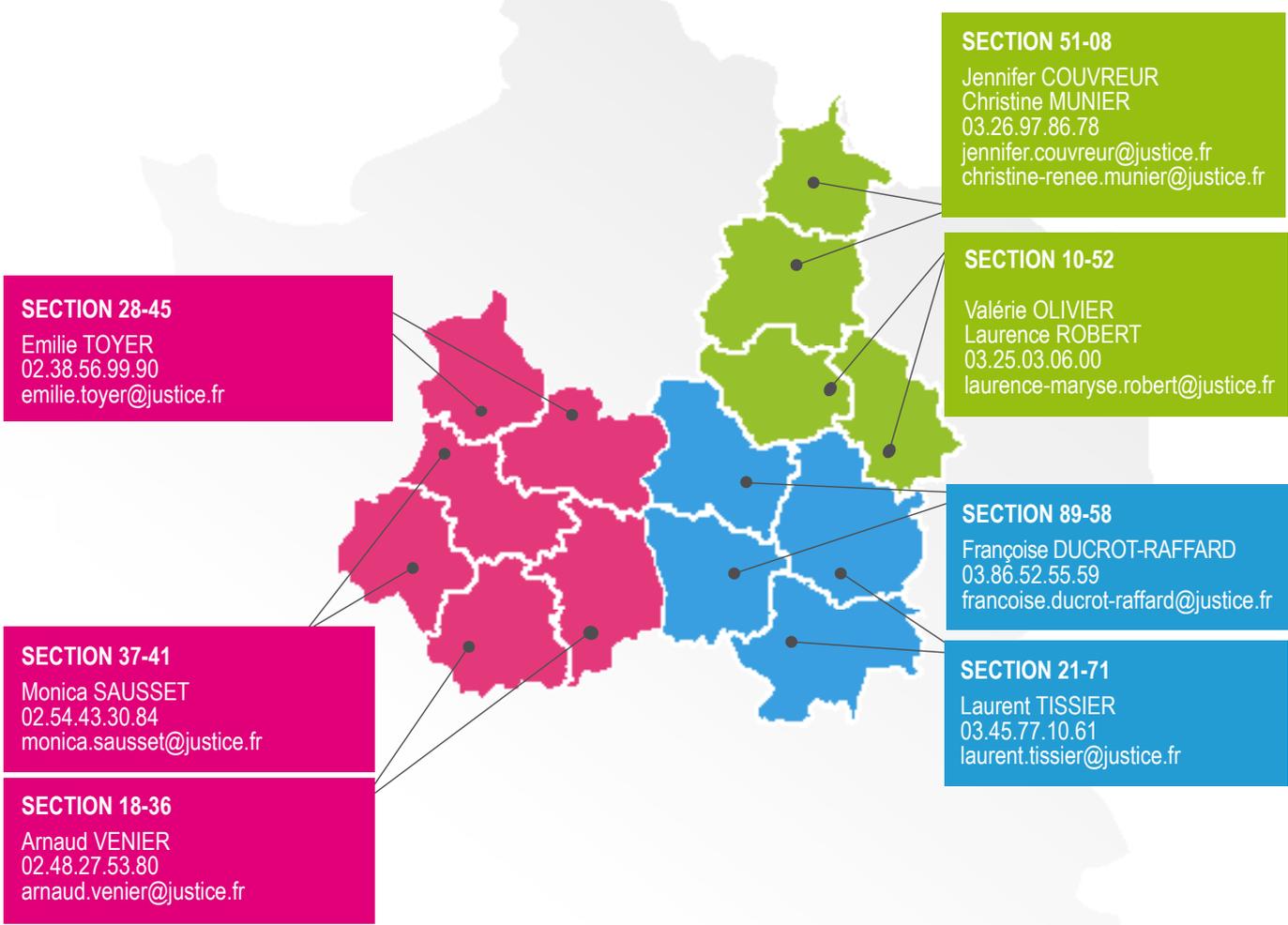
> une organisation qui défend les personnels de toutes catégories



Pour défendre

le SERVICE PUBLIC de la P.J.J.,

une POLITIQUE EDUCATIVE digne de ce nom
et les DROITS des agents.



Secrétariat Inter - Régional Grand Centre

Philippe AYMARD
Secrétaire Régional
philippe.aymard@justice.fr
03.80.42.02.75

Éric SAENZ
Secrétaire Régional
eric.saenz@justice.fr
02 48 27 53 80

Hélène FRISCHETEAU
Secrétaire Régionale Adjointe
helene.frischeteau-cauchon@justice.fr
02.38.56.34.14

Pierre DINET
Secrétaire Régional Adjoint
pierre.dinet@justice.fr
03.85.56.37.31

Contact : SNPES - PJJ / FSU, 45 rue Parmentier 21000 DIJON
srcentre.bourgogne.snpespjjsu@gmail.com
06.74.78.52.92